



POLITIQUE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

TABLE DES MATIÈRES

1. Objectif et engagement de TV5 Québec Canada	3
2. Champ d'application	3
3. Rôle et responsabilités	4

1. OBJECTIF ET ENGAGEMENT DE TV5 QUÉBEC CANADA

TV5 Québec Canada est soucieuse de la santé et de la sécurité de ses ressources humaines, indispensables à la réussite de sa mission. Avec l'adoption de cette politique, TV5 Québec Canada s'engage à :

- Assurer le respect et l'application des lois en matière de santé et de sécurité au travail;
- Travailler en consultation avec le comité paritaire de santé et de sécurité afin de promouvoir des pratiques de travail sécuritaires, de les faire évoluer et de résoudre les éventuels problèmes;
- Impliquer le comité SST dans la définition des priorités et des actions à entreprendre en prévention;
- Valoriser l'implication et la responsabilisation des employé.es en matière de prévention et encourager les initiatives en santé et sécurité;
- Surveiller et évaluer régulièrement sa performance en matière de santé et de sécurité;
- Enquêter sur les incidents de santé et de sécurité;
- Mettre en place et tenir à jour le programme de prévention afin de promouvoir un milieu de travail sain et sécuritaire;
- Veiller au bon fonctionnement du mécanisme d'identification et de contrôle des risques;
- Former et informer tous ses employé.es afin qu'ils puissent effectuer leur travail en toute sécurité;
- Conscientiser les employé.es à la santé et la sécurité au travail;
- Obtenir l'implication de tous dans la mise en œuvre des mesures visant la prévention des accidents et des maladies professionnelles.

2. CHAMP D'APPLICATION

La présente politique s'applique en tout temps à l'ensemble des employés de TV5 Québec Canada et de ses filiales (syndiqués, cadres et membres de la direction) ainsi qu'aux membres des conseils d'administration.

3. RÔLE ET RESPONSABILITÉS

Employé.e

- Respecte les procédures et les règles de sécurité en place;
- Accomplit ses tâches quotidiennes de façon à ne pas s'exposer ou exposer les autres employé.es à un risque d'accident;
- Participe aux activités de prévention;
- Rapporte les risques et les dangers identifiés dans le milieu de travail à l'Employeur (service des Ressources humaines) ou au comité SST.

Direction (présidente-directrice générale et directeurs)

- Assure la mise en œuvre et la promotion de la présente politique;
- Assure que les ressources humaines, matérielles et financières soient suffisantes pour assurer la santé et la sécurité de tous les employés;
- Incite les gestionnaires et tous les employés à adhérer à la politique;
- Intègre continuellement les préoccupations à l'égard de la santé et de la sécurité du travail dans les divers processus de gestion de l'organisation.

Cadre / gestionnaire

- Connait et applique la politique de santé, sécurité au travail;
- Analyse toute situation à risque signalée par ses employé.es et y donne suite;
- Donne l'exemple en tout temps en effectuant son travail de façon sécuritaire et en portant les équipements de protection individuelle requis;
- Effectue une enquête et analyse d'accident, lorsque requis. Si nécessaire, applique les mesures correctives et fait des recommandations.

Secouriste en milieu de travail

- Porte secours aux employés victimes d'accidents ou de quasi-accident;
- Suit les formations réglementaires ainsi que les formations de rafraîchissement à tous les deux ans;
- Informe le comité SST de tout accident ou quasi-accident survenu sur les lieux de travail.

Syndicat des employés et des employées de TV5

- Participe à la définition du mandat du comité paritaire SST et à sa mise à jour éventuelle;
- Dans une optique de culture de la prévention, collabore avec l'Employeur pour la recherche de réduction des risques pour les employés dans leur environnement de travail;
- Prend connaissance des relevés d'inspection des locaux et des rapports d'accidents et quasi-accidents;
- Discute avec l'Employeur de toute question SST qui constitue un enjeu selon le syndicat;
- Mobilise les employés (actions de sensibilisation aux enjeux de la SST);
- Accompagne ses membres, les représente ou les accompagne devant l'Employeur.

Comité SST

- Identifie les risques à la source, propose des mesures de correction et de contrôle et en assure le suivi;
- Assure la communication entre les employés et la direction;
- Élabore des moyens pour promouvoir la santé et la sécurité auprès de tous les employés.

Service des Ressources Humaines

- Assure la mise en œuvre de la présente politique, en assume la diffusion et coordonne le travail des différents intervenants pour en faciliter l'application;
- Agit à titre de représentant de la direction auprès du comité SST;
- Assure l'identification et la correction de l'ensemble des risques en milieu de travail, dont les risques ergonomiques, notamment par la formation du personnel et la participation active au comité SST;
- Intervient et prend les moyens appropriés pour contrôler les risques.

Conseil d'administration

Adopte la présente Politique